



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00628610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 48. Accord-cadre relatif à des prestations de sûreté des bâtiments et des espaces publics pour la Ville de Besançon, GBM et le CCAS - Autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents

Délibération n° 2020/006286

Accord-cadre relatif à des prestations de sûreté des bâtiments et des espaces publics pour la Ville de Besançon, GBM et le CCAS

Autorisation de signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	24/11/2020	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre du groupement de commandes permanent du 21 août 2019, il convient de lancer une procédure de marché public relatif à des prestations de sûreté des bâtiments et des espaces publics (alarmes intrusions, contrôles d'accès et vidéosurveillance) pour les besoins de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole (GBM) et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les prestations du marché concernent la fourniture, la livraison, l'installation, la maintenance de matériel de vidéosurveillance et d'alarmes anti-intrusions et de contrôles d'accès sur l'espace public, parkings (enclos ou en ouvrage) et l'ensemble des bâtiments publics des membres du groupement de commandes.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon, il aura en charge de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

I - Contexte

Dans le cadre du groupement de commandes permanent du 21 août 2019, il convient de lancer une procédure de marché public relatif à des prestations de sûreté des bâtiments et des espaces publics (alarmes intrusions, contrôles d'accès et vidéosurveillance) pour les besoins de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole (GBM) et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les prestations du marché concernent la fourniture, la livraison, l'installation, la maintenance de matériel de vidéosurveillance et d'alarmes anti-intrusions et de contrôles d'accès sur l'espace public, parkings (en enclos ou en ouvrage) et l'ensemble des bâtiments publics des membres du groupement de commandes.

La solution qui sera déployée dans le cadre de ce marché doit être homogène pour en faciliter la maintenance et l'exploitation.

Les 5 lots prévus sont les suivants :

- Lot 1 : Fourniture et pose de système de lecture de plaques minéralogique pour contrôle d'accès,
- Lot 2 : Fourniture, livraison, installation de matériel de vidéosurveillance sur l'espace public, parkings et bâtiments publics,
- Lot 3 : Fourniture, pose d'équipement de contrôle d'accès,
- Lot 4 : Fourniture, pose d'équipement d'alarme intrusion APSAD,
- Lot 5 : Fourniture, pose d'équipement d'alarme intrusion NON Apsad.

Le groupement de commandes doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon, il aura en charge de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

II - Procédure

Cet accord cadre transversal est piloté par le Département Architecture et Bâtiments de la Ville de Besançon ; il sera passé pour une durée de 4 années.

Le montant annuel estimé de commande est de l'ordre de 520 000 € HT répartis comme suit :

- Lot 1 : 30 000 € HT
- Lot 2 : 200 000 € HT
- Lot 3 : 120 000 € HT
- Lot 4 : 100 000 € HT
- Lot 5 : 70 000 € HT

Conformément à l'article R.2162-4-3° du code de la commande publique relatif aux accords-cadres, il est proposé de ne pas fixer de montant minimum ni de montant maximum à cet accord-cadre mono-attributaire, permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels.

Au regard de ce choix, et conformément à l'article L.2124-2 du code de la commande publique, la procédure à retenir est celle de l'appel d'offres ouvert.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents avec les prestataires retenus.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0